

*Notice du Délégué du Conseil fédéral
aux Œuvres d'Entraide internationale, E. de Haller*¹

Berne, 28 octobre 1942

1) *Incident Bircher*:²

Le Col.-Div. von Muralt, président, et le Col.-Div. Bircher ont échangé une interminable correspondance. Il s'agit de reproches faits par M. Bircher à ses collègues concernant leur attitude à son endroit. Le conflit a pour origine la visite que M. Bircher a faite à la troisième mission au front Est, les discussions auxquelles cette visite a donné lieu alors qu'elle n'existait qu'à l'état de projet et surtout les pourparlers que M. Bircher avait cru devoir engager avec les autorités allemandes à Berlin au sujet des plans d'avenir du Comité. L'incident a été soulevé par M. Bircher à propos du procès-verbal de la séance du 26 septembre³, dont il a contesté l'exactitude sans préciser en quoi ce document s'était écarté d'une fidèle relation des délibérations.

Le Col.-Div. de Muralt avait proposé au Col. Bircher la convocation d'une séance aux fins de discussion; n'ayant pas reçu de réponse, il a convoqué le Comité pour lui donner l'occasion de prendre position.

Interrogés à tour de rôle, les membres ont déclaré ne rien trouver dans la correspondance du Président qui fût de nature à froisser M. Bircher. M. de Muralt a donc été complètement couvert par ses collègues. On a ensuite fait appel au souvenir des membres présents à la séance précédente, qui ont confirmé que le procès-verbal reproduisait ce qu'ils se rappelaient de la discussion. Invité à me prononcer, j'ai répondu dans le même sens, ajoutant toutefois que je me souvenais avoir entendu le Dr Bircher faire un reproche au Comité d'avoir consulté le Prof. Merke, chef de la troisième mission, sur l'opportunité de sa visite; j'avais alors attiré l'attention de M. de Muralt, aux côtés duquel j'étais assis, sur le fait que le Dr Bircher n'avait pas ignoré cette consultation, attendu que lorsqu'à l'époque il avait repris sa place à la table du Comité, on lui en avait explicitement fait part. J'ajoutai encore que c'était probablement davantage le procès-verbal de la séance du 8 septembre⁴ que celui de la séance du 26 septembre qui avait froissé le Dr Bircher. En effet, je me souvenais avoir moi-même éprouvé une impression désagréable en prenant connaissance du compte rendu de la séance du 8 septembre qui reproduit, inutilement et brutalement, les opinions des différents membres quant à l'inopportunité des démarches entre-

1. Dans cette notice, de Haller rend compte de la séance du Comité d'actions de secours du 26 octobre.

2. Cf. N° 233.

3. Dans ce procès-verbal, il est écrit entre autres: Dr. Bircher gibt seinem Erstaunen darüber Ausdruck, dass seine Reise nach Deutschland und zu der Mission vom Komitee so aufgefasst worden sei, als ob es sich dabei um sein eigenes Interesse gehandelt hätte.

4. Non reproduit.

prises, de sa propre initiative, par M. Bircher, pendant son séjour à Berlin.

Comme le débat s'éternisait et que le président, manifestement blessé par l'attitude de M. Bircher à son endroit, paraissait vouloir s'obstiner à appliquer à ce cas la procédure épistolaire, je me suis permis de suggérer que deux membres du Comité prennent contact avec le Col.-Div. Bircher pour dissiper le malentendu qui s'est produit et le réconcilier avec ses collègues. Cette idée ayant été accueillie, MM. Ruppanner, Vollenweider et Biberstein sont chargés de traiter avec le Dr Bircher.

Je ne puis pas me défendre de l'impression, qui est vraisemblablement partagée par d'autres membres du Comité, que si le Col. Bircher a pu de bonne foi mettre en doute les intentions de ses collègues, c'est que l'on n'a pas agi envers lui avec tout le doigté et toute la psychologie nécessaires.

Le Président a sans doute manqué d'à propos en laissant sans réponse les reproches faits par le Dr Bircher à la séance du 26 septembre. M. de Muralt l'explique par le fait que M. Bircher s'est retiré aussitôt après avoir discoursu, car il avait un train à prendre. Cela n'empêche pas que M. de Muralt aurait dû, nonobstant l'absence de M. Bircher, consulter ses collègues sur les dits reproches et battre le fer pendant qu'il était chaud en s'expliquant avec le Col. Bircher.

2) *Quatrième mission sur le front Est:*

Le Comité n'a toujours pas reçu de réponse de Berlin. Le Président a l'impression que les autorités allemandes ne souhaitent pas l'envoi d'une quatrième équipe. Il me demande si je peux émettre un avis «politique». Je réponds que je ne dispose d'aucune indication me permettant d'admettre une attitude négative de Berlin. Je rappelle que dans la communication qu'il a faite au Major Martz au cours de la séance précédente, le capitaine Frank avait conseillé au Comité d'attendre pour l'envoi de la quatrième mission.

Comme le Comité s'orientait vers une démarche formelle auprès du Col. von Ilseman lui demandant de répondre par oui ou par non, j'ai jugé devoir déconseiller cette méthode. J'ai proposé que l'on demande au Col. von Ilseman de donner un conseil au Comité quant à l'opportunité de poursuivre les préparatifs. En même temps, reprenant les suggestions qui avaient été faites, j'ai proposé que, dans la lettre qu'il écrira au Professeur Sauerbruch le Dr Ruppanner lui demande quelles sont les raisons du délai apporté à la communication de la réponse allemande.

Cette méthode a été adoptée: Le Président et le Dr von Wyttenbach parleront au Col. von Ilseman et M. Ruppanner écrira au Professeur Sauerbruch. Le Président me renseignera à l'issue de son entretien avec le Col. von Ilseman, lequel aura probablement lieu le 28 ou le 29 octobre⁵.

5. Dans une notice adressée, le 29 octobre 1942, à Pilet-Golaz, de Haller rapporte: La réponse de Berlin (au sujet du projet de quatrième mission sur le front Est) qui s'était fait attendre au point d'éveiller des doutes dans l'esprit du Comité, vient d'être remise à son Président par le Colonel von Ilseman. La mission est agréée. On se réjouit de l'accueillir et l'on se propose de l'envoyer en territoire russe occupé, probablement dans la région de Charkow. *La quatrième mission quitte la Suisse le 24 novembre 1942 et se rend, via Berlin, dans la région de Charkow et Rostow. Lettre de Frölicher au Département militaire fédéral, du 1^{er} décembre 1942, E 27/12706.*

3) *Rapport du Professeur Merke sur la troisième mission.*

Le Professeur Merke a complété son rapport écrit⁶ par quelques observations sur le comportement des membres de la mission et sur l'attitude des cadres allemands du service de santé. On ne peut pas dire que la discipline ait été irréprochable au sein de la mission. Il y a même eu plusieurs cas fort regrettables du point de vue du rayonnement de la Suisse. L'atmosphère paraît avoir beaucoup dépendu de la personnalité du chef allemand du lazaret auquel les différents groupes de la mission suisse étaient attribués. Pour conclure, on a constaté que les expériences si peu brillantes faites sous ce rapport avec les deuxième et troisième missions proviennent de ce qu'elles étaient stationnées trop loin derrière le front et qu'elles partageaient de ce fait la vie de garnison des formations sanitaires allemandes.

J'ai demandé au Prof. Merke s'il avait eu l'occasion de soigner des Russes, soit militaires, soit civils. Il m'a répondu que la mission n'avait traité qu'occasionnellement des Russes appelés «partisans». D'autre part, dans l'hôpital qu'il dirigeait, le Prof. Merke disposait de 35 prisonniers russes, comme auxiliaires, brancardiers, etc.

4) *Mission orthopédique en Grèce:*

La mission est attendue à Berne le 29 octobre. La doctoresse Mülli et le mécanicien Pfeiffer resteront à Athènes jusqu'à Noël. Le matériel demeurera la propriété du Comité, mais sera mis à la disposition des Grecs sous le contrôle de la Commission de gestion du CICR, agissant en qualité de mandataire du Comité.

Le Comité prend connaissance des différents rapports sur la mort du mécanicien Streicher, qui est décédé à Lausanne avant le départ de la mission et après avoir été inoculé. Il est constaté que son état de santé était tel qu'il ne peut y avoir de relation de cause à effet entre la vaccination et le décès. Le Comité n'en décide pas moins d'allouer une indemnité *ex aequo et bono* à la veuve Streicher. M. Biberstein règlera l'affaire. Il s'agit d'une somme d'environ de 2 à 3000 Fr.

5) *Cas d'indiscipline au cours de la deuxième mission:*

Le Comité prend connaissance du rapport de l'auditeur en chef de l'Armée, selon lequel il ne peut être envisagé de poursuite contre les deux médecins dont la conduite et la tenue ont laissé à désirer.

6. *Non reproduit.*